

22 AVRIL 1934

93

28

E 2001 (C) 4/103

*Le Conseiller de légation à la Légation de Suisse à Paris, P. Ruegger,
au Chef du Département politique, G. Motta*

L Confidentielle

Paris, 22 avril 1934

Il y a quelques jours, nous avons eu la visite de M. Fani (prédécesseur de M. Suvich au Palais Chigi) qui venait de faire une tournée de conférences en Belgique sur les corporations et les réalisations du fascisme. M. Fani se trouvait incognito à Paris, ne prenait pas même contact avec son Ambassade et je n'apprenais sa présence ici que par son coup de téléphone à ma femme, demandant de venir nous voir.

Comme M. Fani doit faire incessamment rapport au Chef du Gouvernement sur l'action de propagande dans laquelle il est momentanément encadré et qui veut porter au dehors du royaume le «rayonnement de la pensée italienne», j'ai saisi cette occasion pour lui parler en toute franchise de la question des «fasci» suisses en Italie qui ne cesse de nous préoccuper. Sur le terrain — neutre en l'espèce — de Paris, nous avons pu discuter très ouvertement et sans les ménagements d'usage. J'ai trouvé d'abord une certaine réticence de la part de l'ancien Sous-Secrétaire d'Etat de comprendre notre point de vue. Le Duce, a-t-il dit, est actuellement si entièrement pénétré de l'extension de l'idée fasciste ou, du moins, de l'idée corporative dans le monde que ce n'est qu'à contre-cœur qu'il se résoudrait à des directives précises mettant nettement fin à l'activité de «fasci» étrangers en Italie. (Entre parenthèses, M. Fani m'a paru si bien renseigné sur les velléités de quelques fascistes au Tessin, que je me suis demandé à nouveau si un fil conducteur ne passait pas au service des renseignements italien par les Parini et Colombi).¹

J'ai longuement insisté sur la déception que devait causer en Suisse l'absence d'une décision analogue à celle prise même en Allemagne² et interdisant tout sim-

1. Sur E. Colombi, cf. rubrique II.15.3: Italie, irrédentisme.

2. Sur l'attitude des autorités du Reich à l'égard des groupes du «Bund nationalsozialistischer Eidgenossen» créés en Allemagne par des citoyens suisses (cf. n° 4 + A II), cf. cependant la lettre du ministre P. Dinichert à la Division des affaires étrangères du DPF, du 16 avril. Cette lettre est écrite après la publication par E. Maey, un des responsables de ces groupes, d'un article dans le «Wiesbadener Tageblatt», article intitulé, «Die Schweiz. Ein neues Zentrum des Kommunismus?»:

Ihre Annahme, dass Erich Maey von der Reichsregierung aufgefordert worden sei, Deutschland zu verlassen, beruht offenbar auf einem Missverständnis. Die zuständigen Stellen haben sich lediglich anheischig gemacht, dafür zu sorgen, dass der Bund nationalsozialistischer Eidgenossen auf deutschem Gebiete keine besondere S.A. aufziehe und dadurch ostentativ ein politisches Kampforgan schaffe, das unvermeidlich das gute Einvernehmen in den Kreisen der Auslandsschweizer stören müsste und auch auf die Beziehungen der Schweiz mit dem Gastland unter Umständen unvorteilhafte Auswirkungen haben müsste. In der Tat ist auch seit dem Eingreifen der deutschen amtlichen Stellen von einer S.A. des Bundes nationalsozialistischer Eidgenossen in Deutschland nicht mehr die Rede gewesen.

plement des groupements qui n'ont rien en commun ni avec notre pays ni avec le parti italien, dont ils se réclament, et sous le couvert duquel ils voudraient se placer; rappelant le manque de dignité dont ils ont ainsi fait preuve, j'ai souligné ce qu'il y avait d'anormal — du point de vue italien et même du P.N.F. — à laisser des gens ayant perdu le contact avec leur propre pays se draper d'emblèmes et de chemises qui ne sont pas les leurs et pour lesquels ils n'avaient, eux, pas combattu; c'est ce dernier argument d'amour-propre qui paraissait faire le plus d'effet et qui *peut*, en réalité, motiver des décisions internes italiennes. Enfin et surtout, j'ai prié M. Fani de considérer et de demander à qui de droit si vraiment il valait la peine d'inquiéter notre opinion publique — par ailleurs toujours mieux disposée vers l'Italie — par une tolérance d'une activité de nature à scinder et affaiblir une colonie qui, la plus nombreuse parmi toutes les colonies étrangères, a tant fait pour la puissance économique de l'Italie en contribuant à la création de presque *toutes* les industries italiennes.

M. Fani a paru comprendre et a promis de parler, en son nom personnel, de cette question dans son rapport à M. Mussolini. Dans quelques semaines, il sera à nouveau de passage à Paris et me parlera des réactions qu'il a trouvées. Fani estime, d'ailleurs, aussi qu'une action utile à notre point de vue peut être déployée *localement* à Milan.

A la suite de notre dernier entretien, qui a porté en partie sur les affaires italiennes, il m'a paru que ces renseignements seraient de nature à vous intéresser. J'en avise également, par un prochain courrier, mon ancien Chef, Monsieur le Ministre Wagnière.

[...]

Ich werde gelegentlich die Presse-Abteilung der Reichsregierung auf den ungünstigen Eindruck aufmerksam machen, den die Betätigung des Erich Maey in der deutschen Presse in der Schweiz auslösen muss. Da das Reichspropagandaministerium die deutsche Presse völlig in der Hand hat, dürfte es ihm auch ein Leichtes sein, eine weitere journalistische Tätigkeit des Erich Maey in Deutschland, soweit sie gegen schweizerische Interessen verstösst, zu unterbinden (E 2001 (C) 4/96).